

- A R R E T E -

Le Maire de la Commune de Neuvecelle, Haute-Savoie,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Voirie Routière ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande formulée par la Municipalité de Neuvecelle, d'organiser la rentrée scolaire du Lundi 2 Septembre 2024 en toute sécurité ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation des véhicules sur le chemin de Chez Duret, la partie en sens unique devant l'ESP;

ARRETE

Art. 1 – Le Lundi 2 Septembre 2024 de 8h00 à 9h00 et de 16h00 à 17h00, la circulation des véhicules sera réglementée sur le chemin de Chez Duret, la partie en sens unique devant l'ESP : de l'intersection avec l'avenue de Lécherot jusqu'à l'intersection avec l'avenue d'Evian. **La route sera fermée à la circulation temporairement.** L'accès du bus scolaire et des riverains restera possible. La signalisation s'effectuera aux moyens de barrières et panneaux.

Art. 2 - La signalisation et le barriérage seront mis en place par les Services Techniques de la Commune de Neuvecelle.

Art. 3 - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation et du barriérage correspondant à ces mesures.

Art. 4 – Toute transgression au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Art. 5 - Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Commissaire de Police, CSP du Léman,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la CCPEVA,

Neuvecelle, le 26 août 2024.

Nadine WENDLING,

Maire de NEUVECELLE.



ARRETE n° 2024-84:

Route fermée à la circulation

Chemin de Chez Duret la partie en sens unique devant l'ESP – Rentrée scolaire du Lundi 2 Septembre 2024 – La Municipalité de Neuvecelle